

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 42 du 6 juin 2025

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 17

DÉCISION N° 503626/ARM/EMAT/SCPS/BORG

portant dissolution de la 807e compagnie de transmissions.

Du 06 mai 2025

DÉCISION N° 503626/ARM/EMAT/SCPS/BORG portant dissolution de la 807^e compagnie de transmissions.

Du 06 mai 2025

NOR A R M T 2 5 5 1 8 6 7 S

Texte(s) abrogé(s) :

Décision ministérielle n° 500837/DEF/EMAT/PS/B.ORG/NP du 22 janvier 2016 portant changement d'appellation du détachement Harpon de la compagnie de combat de Cyberdéfense (n.i. BO)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [111](#).

Référence de publication :

BOC n°42 du 06/6/2025

Le ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment sa 1^{ère} partie ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3) ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2024 portant organisation de l'état-major de l'armée de terre et des organismes directement subordonnés au chef de l'état-major de l'armée de terre (JO n° 99 du 27 avril 2024, texte n° 17) ;

Vu l'[Arrêté N° 507536/ARM/EMAT/SCPS/BAJ du 22 mai 2024 fixant la liste des formations administratives de l'armée de terre.](#) ;

Vu l'[Instruction N° 849/ARM/SGA/DMCA/SHD/DHS/DSD du 10 avril 2024 relative à la symbolique militaire dans les armées et la gendarmerie nationale.](#) ;

Vu l'[Instruction N° 500182/ARM/EMAT/OGAS/BCS du 05 juin 2024 relative à l'organisation de l'état-major de l'armée de terre.](#) ;

Vu l'[Instruction N° 1750/ARM/EMAT/SCPS/BORG du 07 juin 2024 relative à l'organisation du commandement dans l'armée de terre.](#) ;

Vu la décision ministérielle n° 700/DEF/EMAT/PS/BORG/PEO/231/NP du 17 octobre 2012 relative aux dispositions relatives à la mise en oeuvre des mesures d'organisation dans l'armée de terre (n.i. BO ; n.i. JO) ;

Vu la décision du 9 octobre 2024 portant délégation de signature (état-major des armées) ;

Vu l'ordre général de l'armée de terre 2023-2030 n° 505824/ARM/EMAT/CEMAT/DR du 18 juillet 2023 ,

Décide :

Article 1^{er} **dissolution.**

Conformément à l'ordre général à l'armée de terre de 10^e référence, la 807^e compagnie de transmissions est dissoute en tant que formation administrative. Elle est intégrée au régiment de cyberdéfense, nouvellement créé.

Article 2 **calendrier.**

Cette mesure prendra effet le 1^{er} août 2025.

Article 3 **modalités pratiques.**

Les modalités pratiques d'exécution de cette décision sont définies par la décision de 8^e référence.

Article 4 **ordre de bataille - codification.**

1. Ordre de bataille (formation mère).

Radiation du code 09UJ - 807^e Compagnie de transmissions au REO A+1 2025.

2. Mise à jour de l'ordre de bataille.

La mise à jour de l'ordre de bataille est effectuée annuellement à l'occasion de l'édition des référentiels en organisation.

Article 5
patrimoine.

Le patrimoine majeur de la 807e compagnie de transmissions devra faire l'objet d'une demande de décision de filiation directe, suivant les règlements en vigueur, pour pouvoir être repris.

Article 6
divers.

La décision ministérielle n° 500837/DEF/EMAT/PS/B.ORG/NP du 22 janvier 2016 relative au changement d'appellation du détachement harpon de la compagnie de combat de cyberdéfense (non publiée au BOA) est abrogée.

Article 7
publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le colonel,
chef du bureau organisation
de l'état-major de l'armée de Terre,

Alexandre NORTZ.